

05 juin 2012

N° 15 – 2012

Standard & Poor's relève la note de SCOR à « A+ »

Standard & Poor's a relevé de « A » à « A+ » les notes de solidité financière (IFS) et de crédit à long terme de SCOR SE (SCOR) et de ses principales filiales. Toutes les notes sont assorties d'une « perspective stable ».

Standard & Poor's estime que « *la note reflète la qualité « élevée » de son profil commercial et financier [...] ainsi que sa forte capitalisation, le niveau élevé de ses performances opérationnelles et sa politique de placements très avisée* ».

Standard & Poor's souligne par ailleurs que « *l'acquisition de Transamerica Re apportera à SCOR une plus grande diversification tant géographique qu'en termes de produits* ». La perspective stable de la note reflète selon S&P l'anticipation selon laquelle « *SCOR conservera sa forte position concurrentielle, tout en maintenant son niveau élevé de capitalisation et de rentabilité* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Avec cette décision de Standard & Poor's, toutes les agences de notation qui suivent SCOR ont relevé les notes du Groupe au cours de ces trois derniers mois. Ainsi sont reconnues unanimement les performances et la stratégie du groupe SCOR, ce qui représente un véritable succès. Le relèvement de la note du Groupe au cours d'une crise financière sans précédent constitue une reconnaissance remarquable du niveau de solvabilité du Groupe, de sa position concurrentielle, de sa capacité bénéficiaire et de sa politique de gestion des risques.*

C'est une excellente nouvelle pour nos clients, actionnaires et investisseurs, qui nous font confiance depuis de nombreuses années et qui ont le plaisir de voir aujourd'hui SCOR figurer parmi les réassureurs les mieux notés. C'est également un encouragement pour toutes les équipes de notre Groupe à poursuivre activement la mise en œuvre de sa stratégie. »

Le 15 mars 2012, Fitch a relevé à « A+ » avec une « perspective stable » la note de solidité financière (IFS) et de défaut émetteur (IDR) à long terme de SCOR SE et de ses principales filiales.

Le 2 mai 2012, A.M. Best a relevé à « a+ » la note de crédit émetteur (ICR) de SCOR SE et de ses principales filiales. L'agence de notation a également confirmé la note de solidité financière à « A » (excellent). Toutes les notations sont assorties d'une « perspective stable ».

Moody's a relevé le 9 mai 2012 de « A2 » à « A1 » la note de solidité financière (IFS) de SCOR SE (SCOR) et de ses principales filiales, et de « Baa1 » à « A3 » la note de dette subordonnée du Groupe. Toutes les notations sont assorties d'une « perspective stable ».

Le communiqué de Standard & Poor's est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à l'adresse suivante : <http://www.standardandpoors.com>

*

* *

05 juin 2012

N° 15 – 2012

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.